

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service Gestion et
Préservation des
Ressources

Bureau des ICPE et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N°159560-2021/6-
REP/DDDT

Nouméa, le 6 avril 2023

R E C E P I S S E
*de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée*

* * *

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 9 mars 2023, du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU BALTHUS représentée par le syndic de copropriété Agence Générale, concernant l'exploitation, depuis le 23 février 2012, d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées des résidences BALTHUS ET APICUS, sises 5 rue Suffren - Artillerie, commune de Nouméa, précédemment exploité par AXONE.

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 445651 ; Y : 213700.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

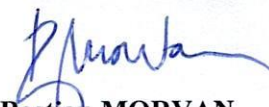
Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

Mesdames, Messieurs du syndicat des copropriétaires du BALTHUS sont tenus de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires**



Bastian MORVAN